

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2019



Procès-verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance : 21

L'an deux mille dix-neuf, le 8 février, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 1er février 2019, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, en session ordinaire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : Mme Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, Michel TRIAIL, Yves LE NORCY, Frédéric SERVELLE, Amélie LACHAT, Boniface ALONSO, Bénédicte de CACQUERAY ; Jean-Yves PERIE, Adjoint au Maire, Nicole VACHER, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Jean-Pierre BRISOU, Florence BRUNET, Pauline BERTHEAU, Pierre-Louis MARTINEZ ; Dominique DELAHAIGUE, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Christian GAUTELLIER, Sylvie MAPPA, Eric DENIS Conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Caroline GODARD (pouvoir Jean-Yves PERIE), Carine BARBA-STELMACH (pouvoir Vincent CAPPE de BAILLON), Nadia DAVROU (pouvoir Michel TRIAIL), Claude VAN LIERDE (pouvoir Isabelle WOJTOWIEZ), Anita JACOBEE-MONNET (pouvoir Yves LE NORCY), Eric WOERTH (pouvoir Nicole VACHER) ; Yves CARINI (pouvoir Amélie LACHAT) ; Laëtitia KOCH (pouvoir Frédéric SERVELLE), Stéphane DESEINE (pouvoir Boniface ALONSO), Stéphanie FONTAINE (pouvoir Bénédicte de CACQUERAY), Mathieu BOISSET (pouvoir Jean-Pierre BRISOU) ; Patricia DEBACK (pouvoir Florence BRUNET)

Secrétaire de séance : Caroline KERANDEL

.-=-.-.-

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2018.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Madame LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'elle a été amenée à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Eric DENIS souhaite obtenir des précisions sur les travaux opérés à la Communauté de Communes par la Ville (décisions 2019-211 à 214). Il souligne aussi que le contrat de maintenance de la vidéoprotection est onéreux (décision 2019-01).

Madame LE MAIRE indique qu'effectivement, la Ville, propriétaire des locaux accueillant la Communauté de Communes, aménagera le second étage en salle de réunion et en bureaux en raison de l'exiguïté de l'espace. Le loyer versé par la Communauté de Communes à la Ville en sera réajusté.

Monsieur LE NORCY précise, concernant la vidéoprotection que le nombre d'affaires élucidées grâce aux caméras disposées à Chantilly est remarquable. Pour preuve, la Gendarmerie incite d'autres collectivités à exploiter de la même manière leur système.

Il ne se passe pas une journée sans une demande de la Gendarmerie de procéder à des extractions pour assurer des contrôles dans le cadre d'instructions conduites par le Procureur.

Madame LE MAIRE fait remarquer que le taux d'élucidation des affaires à Chantilly est supérieur à celui des autres villes voisines de l'Oise.

Monsieur LE NORCY signale que la décision 2019-06 sera annulée et que le montant du contrat de maintenance du logiciel Arpège (décision 2919-16) est de 3 216, 26 € par an.

Aucune remarque n'est formulée tant sur les décisions que sur le compte-rendu des commissions.

I- **FINANCES**

1.1 **Débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) (voir rapport préparatoire joint) :**

Rapporteur Monsieur LE NORCY

Madame LE MAIRE donne la parole à Monsieur LE NORCY qui présente les grandes lignes du rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.)..communiqué aux conseillers municipaux.

« Madame le Maire, Chers collègues,

Nous ouvrons le sixième Débat d'Orientations Budgétaires de notre mandature par la présentation du Rapport que la Commission des Finances a examiné le vendredi 1er février. Pour préparer ce rapport nous avons approché au plus près les obligations d'information fixées par la loi NOTRe et la loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018-2022. Nous avons, comme l'an dernier repris et développé les suggestions de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France en enrichissant à nouveau l'information relative aux charges de personnels et affiché nos hypothèses sur l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement.

Comme l'an dernier je prends la liberté de vous rappeler que ce rapport, même s'il contient des données précises sur l'exercice 2018 et le développement d'une hypothèse réaliste pour 2019, ne constitue ni la présentation du compte administratif de 2018, ni celle du budget 2019 qui seront examinés par notre conseil le 8 mars prochain. Nous vous présentons les éléments qui doivent permettre un débat sur les orientations budgétaires, en envisageant l'avenir sur plusieurs années, et ce indépendamment d'orientations et de décisions qui seront retenues par le conseil municipal année après année comme il se doit.

Ce rapport vous est présenté en 7 points :

Après un rappel de quelques éléments de contexte (point 1), il contient une rétrospective des années 2015 à 2017 précisant sur quelle trajectoire nous nous trouvions (point 2). Il présente ensuite la situation financière de la ville au 31 décembre 2018, (point 3) pour que nous sachions où nous en sommes, avec deux focus, l'un sur l'évolution de notre endettement (4), l'autre sur la politique de ressources humaines (point 5). Puis il développe une prospective 2018-2022 sur la base d'hypothèses que je vous rappellerai (point 6). Enfin je conclurai par une rapide synthèse (point 7).

1. Tout d'abord, et aussi brièvement que possible, les éléments du contexte extérieur.

Après une reprise de la croissance mondiale et dans la zone euro en 2017, le PIB français, initialement prévu à 1,9%, s'établit à 1,5% pour 2018 et les prévisions les plus optimistes tablent sur le même chiffre en 2019 et 2020. L'inflation est, quant à elle, estimée à 2,1% en 2018 (contre 1,2% en 2017), sous l'effet notamment des prix de l'énergie ; elle devrait se replier à 1,7% en 2019 et en 2020. Des incertitudes supplémentaires sont liées au coût de l'énergie et aux effets des différends commerciaux entre la Chine et les Etats Unis d'un côté, entre l'Europe et les Etats-Unis de l'autre. Les économistes commencent également à envisager les conséquences délicates d'un Brexit sans accord.

Notre contexte présente aussi des dimensions spécifiquement françaises, parmi lesquelles l'état d'une économie dont la balance commerciale demeure toujours largement déficitaire, et une croissance qui demeure à ce jour inférieure à la moyenne européenne. Rappelons que la France a annoncé un objectif de maîtrise des dépenses publiques pour 13 Mrds d'euros sur la période 2018-2022, objectif auxquelles il est demandé aux communes de concourir. De plus, en raison des engagements qu'il a pris et des mesures qui pourraient découler de l'actuel mouvement des « gilets jaunes » par exemple, le gouvernement fait naître des incertitudes qui pèsent sur les objectifs qu'il avait retenus , à travers la LFI pour 2019, en matière de réduction du déficit et la progression de l'endettement. La Cour des Comptes vient d'ailleurs de se faire l'écho cette semaine de ces nouvelles préoccupations.

Qu'en est-il des conséquences des décisions du Parlement et du Gouvernement pour 2019 ?

La loi de finances 2019 est construite avec une stabilisation de l'enveloppe de DGF. Cela ne veut pas dire que chaque commune voit sa DGF stabilisée, car des variations sont attendues au sein de cette enveloppe afin de participer au financement de la péréquation et au développement de l'intercommunalité. Nous allons en reparler. Chaque année, le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité est désormais indexé à l'inflation constatée de novembre N-1 à novembre N lors du vote la loi de finances. Ainsi, pour 2018, il avait été fixé à 1,2% ; il est plus dynamique en 2019 (2,2%) et sur les années à venir.

La réforme de la taxe d'habitation n'impactera pas le produit perçu par les collectivités, le gouvernement ayant retenu la méthode du dégrèvement. L'année 2018 a été l'année de lancement de cette réforme (dégrèvement de 30% pour les ménages concernés), et le processus continue en 2019 (65%).

D'autres mesures, comme la relance du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui avait été suspendu en 2018 et qui reprend en 2019, auront des impacts sur le traitement des fonctionnaires et donc sur les dépenses des collectivités territoriales.

2. Quel est le contexte spécifique à la ville de Chantilly pour construire sa prospective ?

Le tableau présenté à la page 7 présente l'évolution du montant des dotations perçues par la ville.

Vous noterez que la baisse (modérée) de la population prise en compte pour la DGF a une incidence négative de 6 400 €, et que les autres paramètres (dont l'écrêtement) nous font perdre 25 000 €. A Chantilly, la DGF n'est donc pas constante en 2019.

La fin de la « Contribution au Redressement des Finances Publiques », trop rapidement appelée « la stabilisation de la DGF », fait que le montant de la dotation globale de fonctionnement à destination du bloc communal reste à son niveau de 2017. Mais ce « maintien » s'était traduit pour Chantilly en 2018 par une baisse de 19 000 € de la dotation.

Cette année 2019 notre DSU baissera de 19 000 € et la DNP est estimée en baisse de 5 000 €. Le tout représenterait une baisse des dotations de l'Etat en 2019 de 49 288 €, soit 1,85% de nos dotations d'Etat. Au fil du mandat en cours, c'est donc une baisse de 23,3% dont nous aurons été « victimes ».

La réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale, à savoir son dégrèvement en trois ans (diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % - en débat - en 2020) et sous condition de revenus, n'impacte pas la ressource actuelle de la commune car elle est fiscalement neutre. Les dégrèvements sont intégralement compensés par l'Etat dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. L'augmentation des taux votés par le conseil en 2018 a produit l'effet escompté qui se poursuivra. Mais les évolutions des ressources fiscales de la commune à partir de 2021 demeurent liées au choix de l'Etat sur la ressource de substitution (plusieurs hypothèses ont été présentées par le rapport Richard/Bur). Notons que la situation ne peut rester en l'Etat puisque, sans autre mesure, l'Etat deviendrait le « premier contribuable local » de Chantilly.

Concernant la fiscalité économique, elle a progressé sensiblement en 2018 sans que les services de l'Etat puissent nous en donner l'explication que nous leur avons demandée. Pour l'avenir la CCAC a initié en 2018 et poursuit début 2019 les études préalables au choix éventuel de la FPU – fiscalité professionnelle unique. Nous n'avons pas de visibilité sur des motifs de voir ces ressources de CVAE progresser notablement à l'avenir.

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales mis en place en 2012) est globalement maintenu à 1 Md € depuis 2018. Il s'établit pour la CCAC à 1,7 M€, et il a été décidé de le maintenir en 2019 en régime dérogatoire, c'est-à-dire pris en charge en totalité par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne.

Le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) demeure constant à 1, 184 M€. Il permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale depuis la loi de finances pour 2010.

L'évolution de l'immobilier à Chantilly (constructions nouvelles ou marché de la vente-acquisition) ne contient pas d'éléments permettant de prévoir une évolution très sensible des droits de mutation : le montant en 2018 correspond à l'objectif retenu.

Nous percevrons la majoration de la dotation pour les titres sécurisés (DTS): elle sera majorée de 3 550 € et passera donc de 5 030 € à 8 580 € par station (le nombre de titres délivrés est supérieur à 1 875).

3. Dans ce contexte comment apprécier la situation de la ville au 31 décembre 2018 ?

Il est utile de prendre une précaution avant l'exposé : le service des Finances – que je remercie de son activité - n'a pas définitivement arrêté le compte administratif qui sera soumis à votre examen le 8 mars. Le comptable public, receveur de Chantilly, n'a pas, à ce jour, transmis à la ville son compte de gestion. Donc les chiffres communiqués aujourd'hui sont susceptibles d'être ajustés de quelques centaines d'euros peut-être dans les prochains jours.

Ceci précisé, les résultats obtenus permettent de constater que la gestion rigoureuse menée à Chantilly depuis de nombreuses années a permis de préserver les fondamentaux de la commune, comme l'a noté la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport définitif de janvier 2018, « la situation financière de la commune peut donc être qualifiée de satisfaisante », tout en notant la progression des investissements et la stabilité de la capacité de désendettement.

C'est cette situation que confirment les indicateurs (habituels) que nous vous exposons à la page 13.

En effet en 2018 notre épargne brute, c'est-à-dire la différence entre nos recettes réelles et nos dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 2 265 K€ (16 106 – 13 841), soit 14% de nos recettes de fonctionnement. C'est 694 K€ de plus qu'en 2017, et c'est aussi 530 K€ de plus que notre prévision budgétaire.

Cette inversion tendancielle par rapport à l'année précédente s'explique notamment par la progression de nos recettes fiscales (décision du conseil concernant les taux), mais aussi parce que la progression de nos recettes (4,97% et 2,47% hors stationnement payant) est supérieure à celle de nos dépenses de fonctionnement (0,48% et -1,97% hors stationnement payant). Ces chiffres signifient que nous n'avons, quel que soit le périmètre observé, aucun effet de ciseaux

De ce fait la capacité d'autofinancement de la ville s'améliore très sensiblement puisqu'après remboursement du capital de la dette, il demeure une épargne nette de 1 300 K€.

Note capacité de désendettement est ainsi passée de 5,5 années à 4,4 années au 31 décembre 2018.

Au budget principal (ville) en 2018, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 1 828 M€. Et comme nous avons un report antérieur de fonctionnement de 617 K€, notre résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 2 445 K€

En investissement, toujours au budget principal, notre résultat de clôture est de 286 K€. Mais comme nous avons des restes à réaliser pour 2 016 K€ en dépenses et seulement 958 K€ en recettes, nous avons un solde des restes à réaliser de - 1 058 K€. Vous disposez page 15 du détail des RAR.

Pour les financer, nous avons 286 K€ de résultat 2018, et nous envisageons d'affecter environ 780 K€ prélevés sur le résultat de fonctionnement de 2018. Le solde de ce résultat ($2\,445 - 780 = 1\,665$ K€) sera versé à la section de fonctionnement de 2019.

Passons au Budget annexe Assainissement (*nous faisons cette mention particulière dans ce Rapport pour la seconde fois, pour être en ligne avec l'invitation à le faire de nos instances de contrôles.*

Au budget annexe de l'assainissement, nous dégageons un excédent de fonctionnement de 40 K€. Et comme nous avons un report antérieur de fonctionnement de 202 K€, notre résultat de clôture de fonctionnement s'élève à 242 K€

En investissement, notre résultat de clôture est de - 141 K€. Mais nous avons des restes à réaliser en dépenses pour 40 K€ en dépenses et pas de recettes, nous envisageons d'affecter environ 181 K€ prélevés sur le résultat de fonctionnement de 2018. Le solde de ce résultat ($242 - 181 = 61$ K€) à la section d'exploitation du budget assainissement de 2019.

Si l'on ne retient que deux chiffres de tout cela, on notera que notre situation financière s'est nettement améliorée puisque nous avons commencé l'exercice 2019 avec un résultat général reporté de $1\,665 + 41 = 1\,706$ K€ à comparer avec $617 + 202 = 819$ K€ l'année précédente soit une progression de 108%.

Comment ont été obtenus ces résultats ?

L'an dernier à la même époque je vous indiquais que « *Depuis le début de notre mandat, nous avons poursuivi en matière budgétaire une politique de sobriété dans le fonctionnement tout en assurant un niveau élevé de services, de stabilité des taux de fiscalité locale d'une part malgré la baisse des concours extérieurs de l'Etat, et une ambition raisonnable en matière d'investissement public* » et je vous avais proposé de réfléchir à des mesures d'ajustement fiscal supportables pour retrouver une meilleure situation de notre épargne afin de poursuivre nos investissements.

C'est ce que le conseil a décidé en avril 2018, et que nous avons mis en œuvre avec détermination. L'effet de cette politique vous sera présenté en détail à l'occasion de l'examen du compte administratif, mais l'analyse de nos résultats fait déjà apparaître les deux moyens utilisés : d'une part limiter au maximum nos dépenses par rapport aux crédits votés en BP et ajustés en DM, et d'autre part rechercher la meilleure valorisation de nos sources de recettes. Il n'y a pas d'autre explication.

4. Informations sur la dette de la ville

Comme l'année dernière, le rapport que vous avez reçu vous présente des éléments détaillés sur l'encours de dette au 31 décembre 2018.(PP 18 à 20)

Ces tableaux et graphiques ne sont que la synthèse des décisions prises par le Conseil municipal et que vous connaissez.

Fin 2018, la ville de Chantilly est toujours moins endettée que les communes de la strate : 859 €/habitant alors que pour la strate (10 000 à 30 000 habitants) le ratio est 926 €/ habitant en 2017 (*Source AMF et La Banque Postale*).

On peut noter que les emprunts courants réalisés l'ont été à des taux très avantageux mais qui ont été légèrement relevés ; tous les emprunts sont à taux fixes, et le taux moyen à 2,5% est lié à l'ancienneté de certains emprunts contractés pour l'essentiel entre 2001 et 2008 à des taux allant de 3,41 à 4,7%. La réorganisation de notre dette pour tenter de faire baisser ces taux n'a pas été jugée opportune, les frais financiers à engager immédiatement s'avérant supérieurs au bénéfice escomptés sur les intérêts restant dus.

Le graphique de la page 20 illustre le fait que la ville, depuis 2011, a pu réaliser plus de 29 millions de dépenses d'équipement en ne recourant qu'à 31% de ce montant en emprunts, ce qui illustre clairement que la ville a gardé la maîtrise de ses investissements grâce à la saine gestion de son fonctionnement.

5. Informations sur la gestion des ressources humaines

La politique de gestion et valorisation des ressources humaines peut se résumer en quatre axes : maîtriser les emplois et la dépense, redéployer les postes et développer les polyvalences, conforter les statuts, améliorer les moyens (formation, bien-être au travail, équipements)

En matière de recrutement, la Ville poursuit la politique engagée depuis 2014 :

- Ne pas remplacer systématiquement les départs d'agents. Les seuls remplacements réalisés sont ceux qui s'insèrent dans cette réorganisation des services et ne sont dictés que par leur bon fonctionnement, spécialement en petite enfance et au service scolaire- entretien des locaux.
- Limiter le nombre de créations de poste et privilégier les redéploiements dans un service ou entre services.

En outre la ville développe les solutions de mutualisation (avec la CCAC pour l'urbanisme, avec la commune de Lamorlaye pour le service propreté) ou le partage de compétences informatiques avec la ville de Senlis. Le plan de formation est partiellement mutualisé en intercommunalité et Chantilly propose une mutualisation des formations CACES.

Enfin la ville privilégie les avancements et promotions par concours ou examens professionnels. En 2018 4 agents ont réussi l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe et 3 celui d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. 2 agents ont réussi le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

La ville a procédé depuis trois ans à la stagiairisation d'agents dans le but de stabiliser leur statut. Elle a annualisé et complété des temps de travail afin de stabiliser des situations antérieurement précaires.

Il faut noter (cette information ne figure pas dans le document) l'effort accompli pour maintenir, adapter ou développer les compétences des agents par la formation : en 2018 212 agents ont bénéficié d'actions de formation pour une durée de 577 jours, pour un budget total de 79 632,91 € dont 33 052,91 versés au CNFPT. En 2019, 232 agents ont demandé des formations représentant 650 jours de formation pour un budget proposé à 69 000 €.

En matière de qualité de vie au travail, la ville a renouvelé en 2018 l'enquête interne sur le bien-être au travail. Elle a donné des réponses favorables aux demandes d'amélioration ergonomiques ou de mobilier adapté, elle a nommé deux assistants de prévention. Elle réalise un aménagement des locaux du service social. Elle accompagne la mise en place de pratiques sportives.

Page 23 informations sur les effectifs et les catégories

Page 24 informations sur les quotités réelles de travail et les durées de travail.

Page 25 une indication sur l'affectation des personnels par secteur d'activité

P 26 et 27 une information sur l'évolution des dépenses de personnel.

6. Un scénario budgétaire pour construire l'avenir

Si les orientations dont ce rapport invite à débattre sont d'ordre budgétaire, elles n'en traduisent pas moins des politiques de service au bénéfice des cantiliens. C'est pourquoi il est nécessaire de décliner le scénario travaillé en plusieurs hypothèses qui le sous-tendent :

La première hypothèse retenue est celle d'un périmètre de services identiques (ou de transformations de services à coût nul – échanges, gains de productivité et redéploiements)

La seconde hypothèse concerne la fiscalité : c'est celle de la stabilité des taux de fiscalité locale de 2019 à 2022

La troisième hypothèse concerne

- les dépenses de personnels (56% du Budget ville) : c'est celle d'un alignement de leur progression sur l'horizon d'évolution des DF fixé par la LPFP : 1,2%
- les charges à caractère général, dont la progression est limitée à 2% par an
- les charges de gestion courante, qui sont stabilisées de 2019 à 2022 après une hausse en 2019 au bénéfice de l'action sociale.

La quatrième hypothèse est traduite dans un PPI, incomplet sans doute, qui figure p46. Il faut insister sur le fait que les investissements de la ville ne seront peut-être pas exactement ceux-là et qu'il y en aura de nouveaux, les choix appartenant chaque année au conseil municipal (en vertu du principe de l'annualité budgétaire).

Il n'est pas envisagé d'emprunt nouveau et il est prévu dans le scénario la cession (sur cette période) de la salle Decrombecque.

Pour des raisons de sécurité de gestion, le scénario prévoit un fonds de roulement maintenu à 1 M€ de 2019 à 2022.

Ce scénario permettrait d'éviter tout effet de ciseaux, d'accroître les épargnes brute et nette de la ville, donnant ainsi la possibilité de financer sans emprunt nouveau un PPI de 17,5 M€ sur 5 ans, lissé entre les exercices et réduisant très sensiblement l'encours de dette et le ratio de désendettement.

Mais rien n'interdit bien entendu d'envisager un PPI plus ambitieux contenant des éléments structurants notamment, qui pourrait être financé par un volume d'emprunt complémentaire largement compatible avec le maintien de ratios raisonnables d'endettement.

Le détail des hypothèses et des effets qu'elles produisent vous est présenté de la page 30 à la page 48.

La ville a construit son scénario avec des hypothèses d'évolution « maîtrisées » sur ses principales dépenses, telles que 1,2% sur les charges de personnel et 2% sur les charges à caractère général (périmètre hors stationnement). Ces progressions sont inférieures à celles retenues sur les bases fiscales, ces dernières devraient connaître une évolution assez dynamique sur la période 2018-2022.

* La maîtrise des dépenses de fonctionnement peut aussi se traduire à partir de 2019 par la mise en place du schéma de mutualisation des achats et des services avec la CCAC et les villes du périmètre qui pourrait conduire à optimiser les dépenses : mise à disposition de compétences en RH et groupement de commande assurances. En outre, la ville poursuit sa politique de maîtrise des dépenses énergétiques en volume, notamment par ses investissements et le contrôle de gestion.

* Le rythme de progression des recettes, plus élevé que celui des dépenses, se traduit donc par la progression des épargnes de la ville (hormis sur l'année 2019 où le niveau de l'épargne nette est atypique puisqu'elle est de

seulement 187 k€ du fait du remboursement de l'emprunt relais) avec un taux d'épargne brute qui passe de 10,4% en 2017 à 14,8% en 2024.

Il est intéressant de regarder notamment le détail des investissements et leur volume, ce que Madame le maire va vous détailler, et ce qui permettra d'initier le débat.

7. Synthèse Conclusion

Mais auparavant je souhaite terminer cet exposé introductif par quelques mots de synthèse en forme de conclusion.

Synthèse

L'objectif du scénario était de déterminer l'ampleur des investissements que la situation financière de la ville permettait d'envisager en disposants d'excédents passés figés à 1M€ à partir de 2019 et en ne recourant qu'en 2018 et 2019 à l'emprunt à un niveau modéré.

On constate que la ville est confrontée à deux années (2019 et 2020) engageant de fortes dépenses d'équipement. L'année 2019 est « gonflée » par près de 2 M€ de RAR de 2018. La ville devrait donc renoncer à financer environ 500 k€ en 2019 et 1,6 M€ en 2020. Cependant, avec des montants d'investissement en 2021 et 2022 plus faibles (2,2 M€ et 1,4M€) la ville pourrait sur ces années- là, financer 646 k€ et 1,52M€ de dépenses d'équipement supplémentaires. Au global la ville serait en capacité de financer quasi intégralement son PPI. Elle devrait toutefois faire des choix afin de rééquilibrer les montants de dépenses d'équipement entre 2019 et 2022. Le décalage de certains projets notamment en 2019, devrait permettre de « lisser » le PPI sur l'ensemble de la période et ainsi permettre à la ville de financer son PPI sur chaque exercice.

A partir de ce scénario-cible actualisé chaque année, il s'agira donc de faire, budget après budget et dès le BP 2019, des arbitrages entre le niveau souhaité du fonds de roulement, le volume d'emprunt raisonnable et les programmes d'équipement. La situation d'aujourd'hui et les hypothèses retenues dans ce scénario permettent en tout cas à la fois de respecter les engagements pris en 2014 et de préparer l'avenir avec la pugnacité et la prudence qui caractérisent les stratégies de développement d'une ville de Chantilly ambitieuse pour les chantiliens et pour notre territoire.

Madame LE MAIRE remercie Monsieur LE NORCY de cet exposé et détaille les projets d'investissements (page 46 du R.O.B.) intégrés pour partie au sein du programme pluriannuel d'investissement lissé sur 5 années. Les hypothèses retenues sont : aucun emprunt et aucune augmentation de la fiscalité.

« Nous poursuivons la réfection de l'Eglise Notre Dame et les travaux d'accessibilité PMR conduits durant 9 années, les travaux de voirie, la poursuite du déploiement des classes numériques. Des opérations nouvelles sont projetées :

- la réfection du parking de la Canardière et de l'aire de jeux de Manse : il y a actuellement une réflexion dans le cadre d'une étude de programmation sur ce secteur et plusieurs hypothèses ont été construites.
- L'éclairage de la route de Senlis : dans le cadre des travaux effectués par le Département de consolidation des deux ponts, la Ville étudie le remplacement de l'éclairage qui relève de sa compétence.
- Le stade des Bourgognes : comme vous le savez, le refus de l'Etat d'autoriser la création d'un terrain en gazon synthétique nous a obligés à nous orienter vers d'autres travaux portant sur les terrains et les vestiaires.
- L'extension de la cantine de la maternelle des Tilleuls : ce restaurant scolaire, très fréquenté par les enfants, nécessite un agrandissement afin de les accueillir au mieux.
- Les économies d'énergie se rapportent à une nouvelle chaudière au Centre Culturel/Médiathèque/Musée de la Dentelle et à la création d'un puit de forage au stade qui permettra de collecter les eaux pluviales et de les utiliser pour arroser les terrains engazonnés (retour sur investissement de 5 années).
- La mise en place d'un portail Famille qui modernisera notre système de paiement et réservation des services de la crèche, de la restauration scolaire, du CLSH. La carte pass-partout devient peu à peu obsolète et nous souhaitons offrir un service plus performant aux familles.
- L'extension du Pavillon Egler et son 1^{er} étage qui mettra en valeur les collections de dentelle mais aussi des expositions temporaires.
- Le lancement des études du Pôle d'Echanges Multimodal : c'est un projet structurant pour la Ville et les déplacements, et pour ceux des usagers de la SNCF qui utilisent les parkings autour de la gare.
- La requalification du cimetière St Pierre : ce cimetière n'est pas actuellement digne du repos que nous voulons dédier à ceux qui nous ont quittés et une étude paysagère a été élaborée dans ce sens.
- Le mur et la falaise du square d'Aumale : comme vous vous en rappelez peut-être, un éboulement a été constaté en 2015 sur le mur attenant à la rue d'Aumale au droit de la falaise dont le foncier appartient respectivement à l'OPAC, la Ville et la Fondation Condé. Des investigations ont démontré l'urgence de travaux de soutènement à réaliser et à financer au prorata de la domanialité foncière.

- L'étude de requalification de l'espace Bouteiller.
- Les travaux de réfection des sols dans les écoles dont celles du Coq chantant.
- Les réaménagements de la rue des Aubépines et de la rue du Bois St Denis avec l'enfouissement des réseaux. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU pose le contexte de ce débat.

« L'année prochaine, de nouvelles élections se tiendront et les prévisions budgétaires élaborées ne tiennent pas compte du résultat politique et des programmes.

Ce qu'il faut retenir pour 2019 : l'augmentation des taux de fiscalité de plus de 4% engendre nécessairement des recettes supplémentaires, une amélioration de notre épargne qui permet d'éviter l'effet de ciseau (les dépenses augmentaient avant plus que les recettes) constaté depuis quelques années et que nous regrettons.

Vous avez raison aussi de dire qu'il faut faire attention. On doit continuer à agir sur les dépenses, car l'aléa repose toujours sur les recettes. Nous sommes dans l'incapacité de déterminer les décisions gouvernementales relatives à la taxe d'habitation, les dotations de l'Etat. Il faut avoir adopté une gestion prudente et maîtriser les dépenses sous peine de devoir agir sur le levier fiscal qui pèse sur le pouvoir d'achat des Cantiliens.

S'agissant des investissements, notre groupe se projetera sur un an. Nous partageons avec vous certains projets d'investissement tels les équipements sportifs dans un cadre d'aménagement et de développement durable, ce dernier point n'apparaissant pas très clairement dans le ROB. Nécessairement, ce volet développement durable doit être pris en compte tant dans le fonctionnement que les investissements et nous espérons que la présentation du budget sera l'occasion de mettre en avant cette politique publique.

Un point mérite une attention particulière dans le programme d'investissement pluriannuel : la vente de la salle Decrombecque. Véritable « passoire thermique », il y a un travail à mener dans un contexte de pénuries de salles à Chantilly.

Faut-il envisager une salle de sport au centre-ville qui satisfasse les besoins des associations sportives ? Nous soulignons de plus l'emplacement très adapté et stratégique de cette salle. Au lieu d'en faire un futur produit de vente immobilière, pourquoi ne pas le dédier en un espace public multi-activités tel par exemple « la ferme de Gouvieux » à l'usage des associations ?

Comme vous le savez, notre groupe défend haut et fort le travail mené par les associations, en parallèle à l'action politique. Le tissu associatif représente le cœur et le fonctionnement de la Cité et la base de la République. La salle Decrombecque pourrait devenir un centre vivant des activités des associations. C'est un débat et notre groupe participera à toutes réflexions dans ce sens.

Sur le fonctionnement, vu l'augmentation l'an dernier de la fiscalité, il n'est effectivement pas judicieux de poursuivre dans cette voie.

Agissons sur les dépenses, sur le développement durable et réfléchissons ensemble sur le devenir du foncier de la salle Decrombecque. »

Monsieur GAUTELLIER note que la décision relative à la vente du terrain de la salle Decrombecque a bien été prise puisque la recette apparaît dans le plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur LE NORCY rappelle que présenter un rapport d'orientations budgétaires n'a pas pour objectif d'anticiper de façon ferme et définitive les décisions prises par les élus entre 2019 et 2022.

« Pour autant, nous avons l'obligation de présenter une perspective qui n'enlève rien à la liberté d'agir pour l'avenir.

La cession de la salle Decrombecque n'est pas positionnée dans le temps car le programme pluriannuel d'investissement n'est en rien lié au rythme du fonctionnement. La recette de la cession n'est pas nécessaire pour faire fonctionner la Ville. Elle compensera à un moment donné un investissement que le conseil décidera de faire. C'est cela aussi, le résultat d'une bonne gestion.

Enfin, je me réjouis de votre remarque - *il faut nécessairement baisser les dépenses* - et la partage volontiers, dans la mesure où nous pouvons unanimement constater que les dépenses ont baissé en 2018 de 2% hors stationnement. Il s'agit certes de continuer à la maîtriser mais la baisse elle est déjà entreprise. »

Madame LE MAIRE ajoute que la Ville a parfaitement maîtrisé ses dépenses de personnel et elle remercie d'ailleurs sur ce point l'ensemble du personnel qui a participé à cet effort depuis plusieurs années.

Pour l'instant, rien n'a été décidé sur le devenir du foncier de la salle Decrombecque : cette liberté sera laissée à la future majorité de 2020. Elle note que la création d'une nouvelle salle en centre-ville engendre nécessairement des dépenses supplémentaires de fonctionnement en plus de celles de la salle mutualisée du lycée Rostand.

Enfin, la Ville a aussi construit une salle dédiée aux associations, la salle Claude Rollet dans le quartier de Lefébure. Et à Chantilly, aucune salle n'est refusée aux associations. D'ailleurs, dans le domaine sportif, le service des sports réussit à donner satisfaction aux clubs pour la réservation des créneaux, y compris les clubs les plus récents (krav maga par exemple).

Le Conseil municipal prend acte.

1.2 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Rapporteur Madame LE MAIRE

Certains travaux prévus pour 2019 de la commune sont susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- Création d'un terrain engazonné (200 000 €)
- Extension parking Canardière et aire de jeux Manse (montant des travaux 268 186,74 € hors maîtrise d'oeuvre
- Extension de la cantine maternelle des Tilleuls (montant des travaux 191 813 € € et maîtrise d'oeuvre 13 539,50 €)
- Mise en sécurité de la falaise (montant des travaux 400 000 €)
- Portail familles (52 185 € et maîtrise d'oeuvre 12 600 €)
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux : Mairie : 155 000 €TTC ; Office du tourisme et bâtiment de la Communauté de Communes : 6 800 € TTC ; Ecole Elémentaire Paul Cézanne : 159 000 €TTC ; Ecole Maternelle des Tilleuls : 49 500 € TTC ;
- Travaux de réfection de la rue des Aubépines : montant 93 000 € HT et maîtrise d'oeuvre 6 900,00€
- Travaux de réfection de la rue du Bois St Denis : montant 120 003,50 € pour la voirie et 42 000 € pour l'eau potable soit 162 003, 50 €

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.3 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre

Rapporteur Madame LE MAIRE

La Loi de Finances pour 2019 a renouvelé la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre dans les domaines suivants : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics en terme d'accessibilité, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements et réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Certains travaux prévus pour 2019 sont susceptibles de bénéficier de cette dotation qui est cumulable avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à savoir :

- Création d'un terrain engazonné (200 000 €)
- Extension parking Canardière et aire de jeux Manse (montant des travaux 268 186,74 € hors maîtrise d'oeuvre
- Extension de la cantine maternelle des Tilleuls (montant des travaux 191 813 € € et maîtrise d'oeuvre 13 539,50 €)
- Mise en sécurité de la falaise (montant des travaux 400 000 €)
- Portail familles (52 185 € et maîtrise d'oeuvre 12 600 €)
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux : Mairie : 155 000 €TTC ; Office du tourisme et bâtiment de la Communauté de Communes : 6 800 € TTC ; Ecole Elémentaire Paul Cézanne : 159 000 €TTC ; Ecole Maternelle des Tilleuls : 49 500 € TTC ;
- Travaux de réfection de la rue des Aubépines : montant 93 000 € HT et maîtrise d'oeuvre 6 900,00€
- Travaux de réfection de la rue du Bois St Denis : montant 120 003,50 € pour la voirie et 42 000 € pour l'eau potable soit 162 003, 50 €

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.4 Programme de déploiement d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (Irve) sur le territoire du Syndicat d'Énergie de l'Oise : installation de deux bornes électriques au Réservoir

Rapporteur Monsieur CAPPE de BAILLON

« Les deux bornes existantes électriques situées au parking du Réservoir ne sont ni communicantes ni payantes pour l'utilisateur. La solution est de se tourner vers le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) qui a déployé 107 bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire de l'Oise depuis 2017 dont 1 borne à Chantilly sur la Petite Place Omer Vallon.

L'avantage est de bénéficier d'un service réseau unique pour la Ville, à la fois municipal et départemental, évolutif en matériel, en nombre et utilisables par carte et par smartphone.

Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le SE 60, malheureusement, malgré mon opposition lors de son dernier bureau, a décidé de prolonger d'une année jusqu'au 1^{er} janvier 2020 la gratuité d'utilisation de ces bornes. Il s'agit là d'une décision à la échelle départementale, incitative de l'éco-mobilité.

Le coût d'investissement est financé à 50% par le SE 60, le solde à charge est financé par la Ville, soit 5 000 € par borne, soit environ 10 000 € pour les 2 bornes.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif sont assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, sont financés par la commune, sous engagement de 5 ans.

Par conséquent, il est proposé de retenir l'installation de deux bornes électriques dans le cadre de ce dispositif au parking du Réservoir, les deux bornes existantes n'étant ni communicantes ni payantes pour l'utilisateur. »

Monsieur GAUTELLIER et son groupe approuvent l'incitation financière publique à l'investissement des bornes mais en revanche s'opposent au principe de gratuité pour les usagers. L'argent public ne doit pas soutenir la consommation des particuliers. On préférerait plutôt un soutien à l'achat par exemple de véhicules électriques, une aide à l'équipement.

Monsieur CAPPE de BAILLON ajoute que les bornes existantes du Réservoir seront réaffectées aux services de la Mairie.

Résultat du vote :

Par 29 voix POUR

Par 4 voix CONTRE

1.5 Autorisation donnée au Maire de solliciter le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE 60) : effacement des réseaux rue de Gouvieux, Rue du Bois St Denis

Rapporteur Monsieur CAPPE de BAILLON

La Ville a pour projet de mettre en souterrain le réseau d'électricité de la rue de Gouvieux et du Bois St Denis. Les travaux sont relatifs à la fois à la réfection du réseau électrique basse tension, à son terrassement, à l'éclairage public et au génie civil de télécommunications.

Le coût prévisionnel des travaux toutes taxes comprises s'élève à :

- Pour la rue de Gouvieux : 269 013,32 € HT auquel s'ajoute 8% de frais de gestion soit 344 337,06 € TTC
- Pour la rue du Bois St Denis 141 770,42€ HT auquel s'ajoute 8% de frais de gestion soit 181 466,15€ TTC

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise finance pour partie la mise en souterrain du réseau électrique à hauteur de :

- Pour la rue de Gouvieux : 54 131,38 € TTC
- Pour la rue du Bois St Denis 34 106,91 € TTC

et prend en charge la TVA sur la basse tension.

Le coût net des travaux à la charge de la Ville s'élève à

- 252 730,12 € TTC pour la rue de Gouvieux
- 128 011,57 € TTC pour la rue du Bois Saint Denis

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à accepter la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) au titre des travaux de mise en souterrain du réseau électrique de la rue de Gouvieux, et du Bois St Denis.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.6 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une subvention au titre du portail famille

Rapporteur Madame LE MAIRE

La Ville de Chantilly a souscrit depuis 1995 un contrat avec la société Docapost Applicam, pour assurer la gestion du système monétique.

Ce service, payé au guichet ou en ligne, concerne les usagers de la restauration scolaire, de l'étude surveillée, du périscolaire, centre de loisirs et des crèches.

Ce contrat arrive à échéance en juillet 2019 et ne sera pas renouvelé, la société ayant choisi de quitter ce secteur.

Dans ce contexte, La ville de Chantilly souhaite mettre en place un portail famille en solution full web permettant à toutes les familles de disposer d'un guichet unique, de l'inscription jusqu'au paiement.

La solution devra donc a minima répondre à trois conditions :

- un portail famille et des logiciels métiers service à la personne connectés
- une solution full web
- une interopérabilité de l'application dans le but de fonctionner avec un futur portail

Le portail famille devra en outre autoriser le paiement en ligne des factures par l'intermédiaire d'une solution totalement sécurisée.

La Ville a choisi de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société Espélia pour l'aider à identifier les besoins, établir le cahier des charges, négocier avec les sociétés et choisir l'offre la plus avantageuse.

Elle sollicite une subvention de la CAF à hauteur de 40% tant sur le coût de l'assistant à maîtrise d'ouvrage que sur la solution dématérialisée de portail famille.

Le montant prévisionnel est de 75 120 € TTC (fournitures et assistant à maîtrise d'ouvrage)

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de la CAF et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II- SPORT ET JEUNESSE

Programme prévisionnel des séjours de vacances – Eté 2019 :

Rapporteur Madame LE MAIRE

Le programme et les tarifs des séjours proposés aux enfants et aux jeunes chantiliens, pendant les mois de juillet et août 2019, sont les suivants :

1) **COLONIES** : 6/13 ans –« Les pieds dans l'eau », Le Grau du Roi, Département du Gard. Voile, Canoë, Tir à l'arc, sorties en mer, parcours aventure.

Du 19 juillet au 1 août **14 jours → 1150€**

Du 01 août au 14 août **14 jours → 1150 €**

2) **COLONIES** : 13/17 ans –« Vamos a Portugal », Séjour itinérant : jour 2 à 6 Lisbonne, jours 7 à 13 Lagos.

Du 18 au 31 juillet **12 jours → 1450€**

Du 01 au 14 août **12 jours → 1495 €**

Pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'enfants chantiliens, la ville de Chantilly prendrait en charge une partie du séjour.

Cette prise en charge serait calculée en fonction du quotient familial des familles (quotient familial relevé sur le site de la Caf, ou calculé sur l'avis d'imposition sur les revenus 2017, pour les familles non allocataire de la CAF), selon les pourcentages suivants :

Quotient < à 650€ : prise en charge par la ville de 75% du séjour

Quotient de 651 € à 900 € : prise en charge par la ville de 70% du séjour

Quotient de 901 € à 1300 € : prise en charge par la ville de 55% du séjour

Quotient > à 1300€ : prise en charge par la ville de 45% du séjour

La ville de Chantilly propose 8 places pour le séjour « Les pieds dans l'eau » et 8 places pour le séjour « Vamos a Portugal ».

Les dossiers des familles seront examinés et sélectionnés lors d'une commission jeunesse en fonction des critères suivants :

- quotient familial des familles
- familles ayant déjà bénéficiées de cette prestation

Après avis favorable de la Commission Jeunesse du 18 janvier 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions ci-dessus ;
- de souscrire une convention avec l'association « TOOTAZIMUT » 879 avenue de Dunkerque, 59160 LOMME, qui organise les colonies et camps pour l'été 2019 ;
- de décider de prendre en charge une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 8 séjours maximum pour les enfants de 6 à 13 ans, et d'une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 8 séjours maximum pour les enfants de 13 à 17 ans, dans la limite du budget prévu ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise et du Conseil Général de l'Oise ;
- et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Madame LE MAIRE ajoute que lors du dernier conseil municipal, il avait été demandé à la Commission jeunesse de travailler sur le dispositif des colonies, tant sur le tarif, le lieu, l'attrait. Une enquête de satisfaction à l'attention des familles a conclu de manière positive. La Commission Jeunesse a souhaité introduire une nouvelle tranche de quotients qui permet le financement par la Ville jusqu'à 75% du séjour en fonction des revenus des parents.

Madame LE MAIRE estime pour sa part que la raison de ce désintérêt ne repose pas nécessairement sur le coût, car la CAF peut prendre à sa charge une large part. L'objectif est plutôt de renforcer la communication notamment par la voie des carnets de liaison des enfants. La Commission pourra également proposer d'autres animations qui toucheront plus de jeunes.

Monsieur GAUTELLIER se réjouit que la proposition d'une plus grande prise en charge par la collectivité de certaines situations ait été prise en compte.

3 leviers doivent être activés :

- le levier financier (les tranches les plus basses ont été relevées) ;
- la communication (par exemple, sur les plaquettes, il n'y pas aucune mention des prix estimatifs des séjours, les fourchettes de prise en charge) et dans la représentation des familles, ces dernières jugent que « ce n'est pas pour elles » ;
- être plus offensif auprès des familles pour la connaissance fine de leurs souhaits.

Sur le plan national, les statistiques de fréquentation pour les années 2017-2018 ont été données cette semaine. Il apparaît que les séjours classiques baissent de 21% tandis que les séjours courts augmentent de 67% et les séjours spécifiques (linguistiques, sportifs) de 26%. La Ville de Chantilly propose plutôt cette dernière catégorie. Le désintérêt n'est donc pas inéluctable.

Madame LE MAIRE partage ce point de vue et la méthode voulue pour renforcer l'attractivité de ces séjours. On ne doit pas « enterrer » les colonies de vacances.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III- DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire annonce la date du Grand débat qui se tiendra le 7 mars prochain dans la salle Decrombecque à 19h. Le cahier des doléances est disponible en mairie jusqu'au 22 février.

La séance est levée à 21 heures 40 minutes.